



juillet / août 1989

A l'intention des architectes, ingénieurs, fabricants, entrepreneurs et tous les intéressés.

Sujet: CERTIFICAT DE CONFORMITE CONCERNANT LA CONCEPTION ET LA FABRICATION - SYSTEMES DE
BATIMENTS EN ACIER.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour vous faire connaître le nouveau Certificat de conformité concernant la conception et la fabrication des systèmes de bâtiments en acier, dont vous trouverez ci-inclus une copie.

Le présent certificat est destiné à s'assurer de la responsabilité d'un ingénieur durant le processus de conception et de fabrication de chaque système de bâtiment en acier désormais construit au Canada. Il servira également de liste de contrôle pour vérifier les demandes de permis de construction.

Les membres de l'Institut ont volontairement accepté de remettre un certificat dûment rempli pour chaque projet dans lequel il sont impliqués. Nous espérons qu'avec l'aide des divers responsables de la construction, associations professionnelles d'ingénieurs et organismes gouvernementaux, le Certificat deviendra un prérequis pour tous les fournisseurs de SBA. Comme vous pourrez le constater, le Certificat n'exige rien de plus que ce qui est déjà requis par la plupart des codes du bâtiment actuellement en vigueur au Canada. Etant donné que la conception et la fabrication d'un SBA est une spécialité en elle-même, les responsables et les propriétaires ne sont pas toujours au fait des diverses exigences techniques. C'est particulièrement les cas des SBA importés ou provenant de fabricants locaux moins connus. et dont le fournisseur n'est pas sensibilisé aux règlements de construction en vigueur.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire circuler la présente. Des copies du Certificat et de toute autre publication de l'Institut, par exemple, celles décrites ci-dessous, sont disponibles sur demande.

Publications disponibles concernant les SBA:

- Norme pour les Systèmes de bâtiments en acier
- Critères de calcul concernant les charges de neige pour les systèmes de bâtiments en acier
- Critères de calcul des charges dues au vent
- Bâtiments comportant des systèmes de bâtiments en acier, responsabilité des intéressés